

RAPPORT annuel **SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE** **PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS** **2012**



Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
Brette-les-Pins Challes Changé Parigné-l'Évêque Saint-Mars-d'Outille

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à l'assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.
Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

SOMMAIRE

06 présentation générale

04 le périmètre du territoire

05 les services

06 indicateurs techniques

06 collecte des ordures ménagères

06 collecte sélective

07 collecte en déchetteries

08 collecte des déchets ménagers spéciaux

08 collecte des appareils électroménagers

08 collecte des bouchons en plastique

08 collecte des cartouches et téléphones

09 traitement des ordures ménagères

09 traitement des emballages

10 traitement des matériaux de déchetterie

11 traitement des déchets ménagers spéciaux

11 traitement des appareils électroménagers

12 indicateurs financiers

12 dépenses de fonctionnement

12 dépenses d'investissement

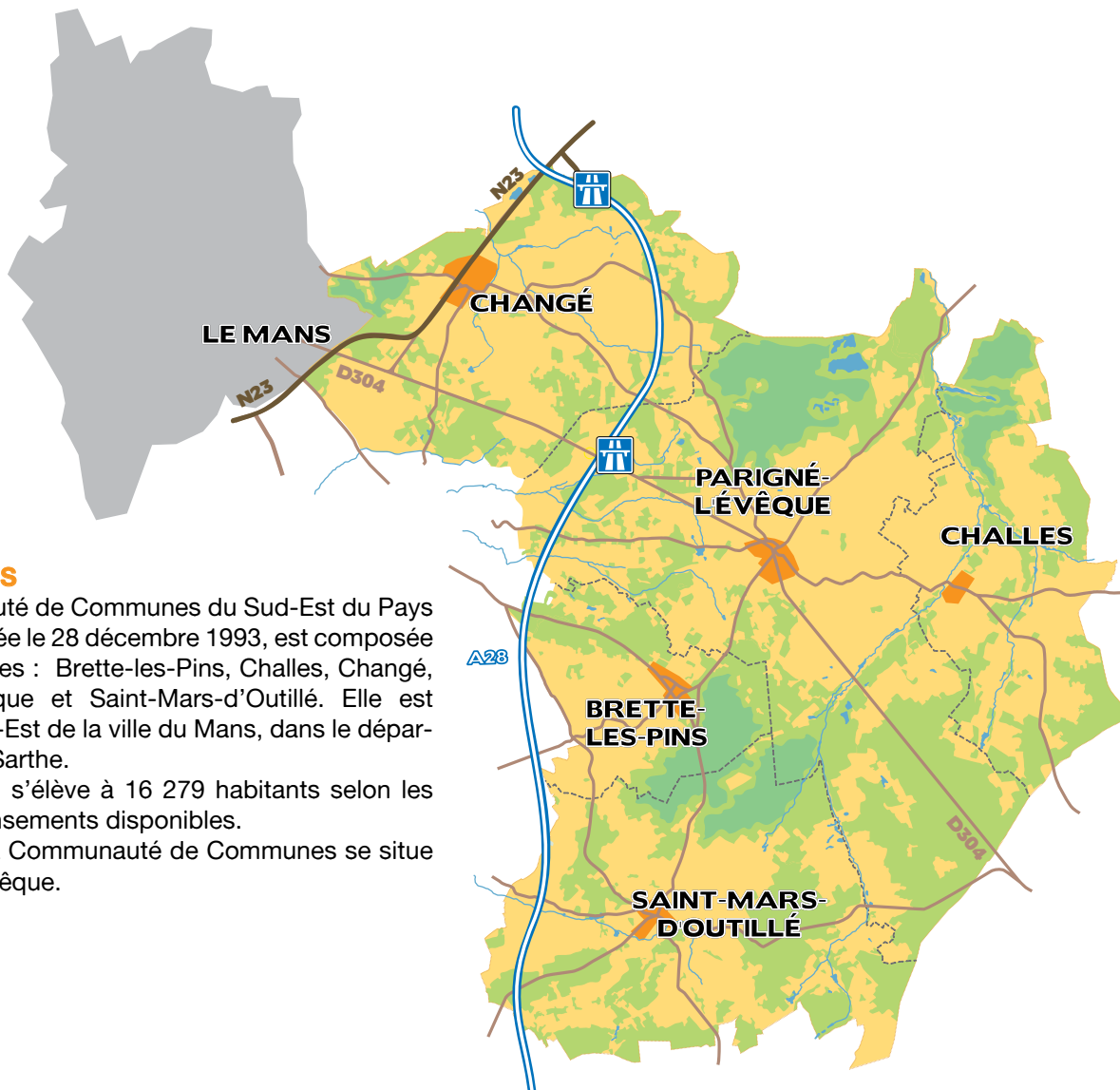
13 recettes

14 évolutions

14 annexes

AVEC CE TAG RETROUVEZ
CE RAPPORT SUR
VOTRE SMARTPHONE





5 COMMUNES

La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau, créée le 28 décembre 1993, est composée de 5 communes : Brette-les-Pins, Challes, Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé. Elle est située au Sud-Est de la ville du Mans, dans le département de la Sarthe.

Sa population s'élève à 16 279 habitants selon les derniers recensements disponibles.

Le siège de la Communauté de Communes se situe à Parigné-l'Évêque.

HISTORIQUE

La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau est compétente pour la collecte et le traitement des déchets depuis 1997. C'est depuis cette date que la collecte sélective des emballages et des journaux-magazines a été mise en place, d'abord par apport volontaire puis en porte en porte depuis 2001 en caissette avec tri à la source. Le service apporté via les déchetteries a quant à lui bien évolué également par la construction d'équipements aux normes sur Changé en 1999, sur Challes en 2003 et sur Parigné-l'Évêque en 2007 en remplacement des anciens sites. D'autres services ont vu le jour, tels que la collecte des produits toxiques, des piles et des appareils électroménagers. En 2012, la collecte sélective des emballages ménagers a été modifiée. Le nouveau mode de collecte implique la mise à disposition pour chaque habitation d'un bac gris à couvercle jaune dans lequel sont déposés les emballages. Le verre, quant à lui, est collecté uniquement dans les points d'apport volontaire. Du coup, le tri n'est plus assuré à la source mais au centre de tri.

LES SERVICES

En 2012, la Communauté de Communes assure une collecte des ordures ménagères résiduelles, une collecte sélective des emballages ménagers et des journaux et magazines, une collecte en déchetteries des déchets encombrants, des déchets ménagers spéciaux, des électroménagers, téléviseurs, écrans et lampes, bouchons en plastique, cartouches d'imprimantes et téléphones portables grâce à des entreprises spécialisées.

Le service Environnement de la Communauté de Communes assure la surveillance et l'entretien des

déchetteries et les autres tâches dépendant du service. Il est constitué d'un responsable de service, d'un chef d'équipe et de six agents.



Karine Leroy
Responsable



Alain Duterte
chef d'équipe



Mohammed Belhadj



Laurent Beulé



Patrick Georges



Emmanuel Hérillard



Michel Kinon



Juan Tassin

agents déchetteries - espaces verts

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte est effectuée une fois par semaine en porte à porte :

- Lundi : Brette-les-Pins, La Vaudère et route de Ruaudin à Parigné-l'Évêque, et Saint-Mars-d'Outillé.
- Mercredi : Changé.
- Jeudi : Parigné-l'Évêque et Challes.

2 980,32 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2012, soit 183,08 kg/hab/an.

COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES JOURNAUX/MAGAZINES

La collecte a été réalisée une fois par semaine en porte à porte jusqu'en juillet 2012. Depuis cette date elle est effectuée une fois toutes les deux semaines :

- Lundi : Changé.
- Mardi : Brette-les-Pins et Challes.
- Mercredi : Parigné-l'Évêque.
- Vendredi : Saint-Mars-d'Outillé.

Répartis sur les 5 communes, des points d'apport volontaire sont à disposition pour la collecte du verre uniquement. Les autres matériaux ne sont plus collectés en apport volontaire.



COLLECTE SÉLECTIVE : TONNAGES COLLECTÉS

- Apport volontaire
 - Corps creux : 4,82 t. soit 0,29 kg/hab/an.
 - Corps plats : 34,14 t. soit 2,09 kg/hab/an.
 - Verre : 295,36 t. soit 18,14 kg/hab/an. *
* 40,14 t. (jusqu'au 30 juin) + 255,22 t. (à partir du 1^{er} juillet)
- Porte à porte (jusqu'au 30 juin)
 - Plastiques, briques : 56,25 t. soit 3,45 kg/hab/an.
 - Cartonnettes : 60,72 t. soit 3,72 kg/hab/an.
 - Journaux, magazines : 223,74 t. soit 13,74 kg/hab/an.
 - Métaux : 29,51 t. soit 1,81 kg/hab/an.
 - Verre : 265,53 t. soit 16,31 kg/hab/an.
- Porte à porte (à partir du 1^{er} juillet)
 - Collecte multimatériaux : 418,4 t. soit 25,70 kg/hab/an.*
* Depuis le 1^{er} juillet, le tri n'est plus assuré à la source et la répartition des matériaux collectés n'est donc plus identifiable.

COLLECTE SÉLECTIVE : TONNAGES VALORISÉS

Matériaux issus de l'ensemble des collectes (apport volontaire, porte à porte et multimatériaux).

- Plastique : 91,35 t.
- Briques : 21,81 t.
- Aluminium : 2,07 t.
- Acier : 43,54 t.
- Verre : 560,89 t.
- Cartonnettes : 115,61 t.
- Journaux, magazines : 468,65 t.

Une nouvelle catégorie de déchets issus de la collecte multimatériaux est triée : il s'agit des « gros de magasin » (papiers et cartons mêlés). en 2012, 22,13 tonnes ont été valorisées.

1 326,06 tonnes d'emballages valorisées * en 2012, soit 81,46 kg/hab/an.

** sur 1 388,47 tonnes collectées*

COLLECTE EN DÉCHETTERIES

Depuis septembre 2007, quatre déchetteries aux normes accueillent les habitants du territoire communautaire. Un règlement définit les modalités d'accès des particuliers et des professionnels.

■ Challes

- 3 bennes + 3 mini-bennes au sol.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, branchages, encombrants, bois, ferraille, cartons, tubes/lampes éco, papier, cartonnettes, verre, bouteilles plastique, piles, huile moteur, petits électroménagers et textiles.
- Ouverture : mercredi et vendredi de 14h à 17h30.

■ Changé

- 8 quais avec bennes + 1 plate forme déchets verts.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, branchages, encombrants, bois, ferraille, cartons, tubes/lampes éco, papier, cartonnettes, verre, bouteilles plastique, piles, huile moteur, petits et gros électroménagers, déchets toxiques et textiles.
- Ouverture : mardi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.

■ Parigné-l'Évêque

- 10 quais avec bennes + 1 plate forme déchets verts.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, branchages, encombrants, bois, ferraille, cartons, tubes/lampes éco, papier, cartonnettes, verre, bouteilles plastique, piles, huile moteur, petits et gros électroménagers, déchets toxiques et textiles.
- Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.

■ Saint-Mars-d'Outille

- 5 quais avec bennes.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, branchages, encombrants, bois, ferraille, cartons, tubes/



lampes éco, papier, cartonnettes, verre, bouteilles plastique, piles, huile moteur, petits électroménagers, déchets toxiques et textiles.

- Ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30.

*198 usagers par jour en moyenne en 2012
(pic à 490 un samedi à Parigné-l'Évêque).*

TONNAGES COLLECTÉS EN 2012 EN DÉCHETTERIES

- Encombrants : 1 354,16 t. soit 83,18 kg/hab/an.
- Gravats : 2 032,31 t. soit 124,84 kg/hab/an.
- Ferraille : 211,97 t. soit 13,02 kg/hab/an.
- Cartons : 169,26 t. soit 10,40 kg/hab/an.
- Bois : 605,78 t. soit 37,21 kg/hab/an.
- Déchets verts : 3 244,85 t. soit 199,33 kg/hab/an.

*7 618,33 tonnes de déchets collectés
en 2012, soit 467,99 kg/hab/an.*

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)

Depuis septembre 2007, trois sites de dépôt fixes avec armoires reçoivent les déchets toxiques dans les déchetteries à Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé.



35,25 tonnes de DMS collectées en 2012, soit 2,17 kg/hab/an.

COLLECTE DES ÉLECTROMÉNAGERS (DEEE)

La Communauté de Communes a signé une convention avec OCAD3E en 2008 pour assurer le traitement des DEEE. Ces appareils sont collectés en déchetterie par l'association ENVIE 72, qui a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, par le biais d'une activité de collecte et de traitement d'appareils ménagers usagés.

118,07 tonnes de DEEE collectées en 2012, soit 7,25 kg/hab/an.

COLLECTE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE

La Communauté de Communes est partenaire de l'association « Opération Bouchons » pour laquelle elle collecte les bouchons en matière plastique dans les déchetteries et à l'hôtel communautaire. Les fonds récoltés sont reversés à des classes d'intégration scolaire, des instituts médico-éducatifs et des CAT.

COLLECTE DES TEXTILES

La Communauté de Communes est partenaire du Relais pour la collecte des textiles : des conteneurs spécifiques sont disposés dans le réseau de déchetteries. Une part importante des éléments collectés est réutilisée dans le cadre humanitaire.

COLLECTE DES CARTOUCHES D'IMPRIMANTE ET DES TÉLÉPHONES PORTABLES

La Communauté de Communes est partenaire de LVL, société qui collecte et recycle cartouches d'imprimantes vides (jet d'encre et laser) et téléphones portables usagés. Une partie des bénéfices est reversée à la fédération des Maladies Orphelines.

ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis avril 2008, les ordures ménagères résiduelles sont enfouies au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Montmirail (après passage sur un quai de transfert au Mans). Les casiers où sont déposées les ordures ménagères sont conçus de manière à éviter toutes infiltrations dans le sol. De plus, la dégradation de la matière organique produit un biogaz majoritairement du méthane. Ce biogaz est récupéré et acheminé jusqu'à un moteur à gaz qui entraîne un alternateur et permet de produire de l'électricité.



MATÉRIAUX TRIÉS

Depuis juillet 2012, les matériaux issus de la collecte sélective, excepté le verre, sont déposés au centre de tri Valorpole 72 au Mans exploité par le groupe Sita Passenaud pour y être triés et stockés avant envoi chez un « recycleur ».

La collectivité a opté pour des repreneurs agréés par Éco-Emballages*.

* Éco-Emballages est un organisme agréé par l'État. Il perçoit les contributions des industriels et apporte son soutien aux collectivités en charge de la collecte sélective.

Sites de reprises des matériaux

- Plastique

Plusieurs sites en France (88%) et en Europe (12%).

- Briques

DHP (Bousbecque) puis Georgia Pacific (Handouville).

- Acier

Arcelor Mittal (La Plaine Saint-Denis).

- Aluminium

Recovco Affimet (Compiègne).

- Verre

O-I Manufacturing (Villeurbanne).

- EMR (cartonnettes)

Diverses papeteries en France.

- Journaux et magazines

Chapelle d'Arblay (Grand-Couronne) puis Norske Skog (Golbey) depuis le 1^{er} décembre 2012.



DÉCHETTERIES

■ Le bois

Le bois est acheminé vers le site de Montmirail où il est broyé puis valorisé en chaufferie industrielle.

■ Les encombrants

Les encombrants sont les seuls déchets issus des déchetteries à ne pas être valorisés. Ils sont enfouis en centre de stockage.

■ Les cartons

Le groupe GDE, prestataire de services pour la collectivité, dispose sur ses installations d'un centre de tri spécialisé pour la valorisation des cartons. Les cartons sont triés et mis en balles avant commercialisation en matières premières secondaires.

■ La ferraille

Les métaux sont broyés. Une séparation mécanique permet de dissocier les métaux ferreux et non ferreux.

Ils sont ensuite expédiés et valorisés en aciérie.

■ Les déchets verts

Deux modes de gestion des déchets verts sont aujourd'hui réalisés sur la Communauté de Communes.

- Sur les déchetteries de Challes et de Saint-Mars-d'Outillé, les bennes sont enlevées puis transportées et vidées sur la plate-forme de compostage appartenant à la société Véolia au Mans. Chaque caisson est pesé dès son arrivée sur la plate-forme. La benne est ensuite vidée pour un contrôle qualité permettant d'estimer si les végétaux ne contiennent pas une forte quantité d'éléments étrangers. Le processus pour la valorisation de ces végétaux est le compostage passif en andain. C'est un procédé de dégradation contrôlée des matières fermentescibles. Après broyage-défilage des végétaux, le traitement comportera une phase de fermentation (2 à 3 mois) suivi d'une phase

de maturation (3 à 5 mois) avec aération et humidification des tas. Pour finir, ces tas appelés andains sont criblés, stockés selon la granulométrie, et des analyses agronomiques et recherche de métaux lourds sont réalisés. Le produit fini peut-être utilisé dans l'agriculture ou le jardinage.

- Sur la déchetterie de Parigné l'Evêque (et sur celle de Changé depuis le dernier trimestre 2010), les habitants déposent leurs déchets verts sur une plate-forme de broyage. Tous les 3 mois environ, ils sont broyés puis transportés sur la plate-forme de compostage du Mans (cf paragraphe précédent). Ce stockage et ce broyage avant transport permettent de diminuer le tonnage par assèchement et de diminuer le nombre de rotations par un remplissage au maximum des bennes.

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Les produits arrivant sur le site sont identifiés et font l'objet d'un transit ou d'un regroupement selon des procédures et des modes opératoires en conformité avec les réglementations. Les produits sont transférés vers les centres de traitement conformes les plus appropriés. Ils peuvent faire l'objet soit d'une valorisation matière soit être incinérés (avec une possible valorisation énergétique).

ÉLECTROMÉNAGERS EN FIN DE VIE ET LAMPES

On distingue 4 flux de déchets électriques et électroniques : le gros électroménager de froid, le gros électroménager hors froid, les petits appareils en mélange et les écrans. Les épaves collectées sont en fonction de leur état, soit démantelées complètement, ou partiellement, afin d'en extraire les éléments polluants et valoriser les matériaux d'origine, soit orientées vers la filière de réemploi (vente en occasion).

Les lampes basse consommation et les tubes fluorescents sont recyclables à 93% de leur poids. Le verre des tubes permet de fabriquer des nouveaux tubes, le verre des lampes fluocompactes permet de fabriquer des abrasifs et céramiques. Le métal et le mercure sont totalement réutilisés.



FONCTIONNEMENT

■ Collecte et élimination des déchets

- Les ordures ménagères : 504 309,92 € TTC soit 30,98 €/hab/an.
 - La collecte sélective : 371 464,75 € TTC soit 22,82 €/hab/an.
 - Les déchetteries :
 - . Encombrants : 151 126,14 € TTC soit 9,28 €/hab/an.
 - . Gravats : 30 801,10 € TTC soit 1,89 €/hab/an.
 - . Bois : 22 574,76 € TTC soit 1,39 €/hab/an.
 - . Déchets verts : 63 690,57 € TTC soit 3,91 €/hab/an.
 - . Ferraille : 0 € TTC soit 0 €/hab/an.
 - . Cartons : 17 705,35 € TTC soit 1,09 €/hab/an.
 - . DMS : 44 599,45 € TTC soit 2,74 €/hab/an.
- Total déchetteries : 330 497,37 € TTC soit 20,30 €/hab/an.

Total des dépenses déchets en 2012 :

1 206 272,04 € soit 74,10 €/hab/an.

■ Dépenses complémentaires

- Frais de personnel : 149 114,67 €.
- Divers : 2 311,79 €.
- Communication (calendrier des collectes, information dans le magazine communautaire) : 6 107,73 €.

Total des dépenses de fonctionnement en

2012 : 1 363 806,10 € soit 83,78 €/hab/an.

AUTRES DÉPENSES

- Acquisition de bacs de collecte sélective : 268 059,96 € TTC.
- Acquisition de sacs de collecte et pré-collecte : 943,69 € TTC.
- Acquisition de plaques PVC pour les colonnes « verre » : 468,83 € TTC.
- Acquisition des colonnes « verre » : 45 449,67 € TTC.



FONCTIONNEMENT

■ Éco-Emballages apporte son soutien à la tonne triée et à la communication.

Ces soutiens sont fonction d'un barème établi selon la performance de tri de la collectivité.

Total : 169 585,88 €.

■ Garanties de reprise

Les garanties de reprise correspondent à l'achat des matériaux par des repreneurs.

- Verre : 12 031,01 €.

- Cartonnettes et cartons de déchetteries : 22 663,04 €.

- Métaux : 7 216,58 €.

- Plastiques : 31 407,58 €.

- Papier/journaux/magazines : 37 776,91 €.

- Ferraille de déchetteries : 21 191,20 €.

Total : 132 286,32 €.

■ Recettes annexes

- OCAD3E : 6 282,88 €.

- Écofolio : 16 350,00 €.

- Facturation des dépôts professionnels en déchetteries : 931,62 €.

Total : 23 564,50 €.

■ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2012, le produit s'élève à 1 027 498,00 € .

*Total des recettes de fonctionnement en
2012 : 1 352 934,70 € soit 83,11 €/hab/an.*

*Prélèvement sur le budget général : 10 871,40 € pour
équilibrer le budget à 1 363 806,10 € (cf page 12).*

AUTRES RECETTES

- Recette de la mise à disposition des composteurs : 840,00 €.

- Subvention de la Région des Pays de La Loire, via le Pays du Mans, pour la mise en place de la collecte sélective : 80 000 €.

- Fond de compensation de la TVA : 41 519,81 €.

FINANCEMENT 2012

- TEOM : 75,34 %.
- Budget général : 0,80 %.
- Recettes de valorisation : 23,86 %.

TONNAGES 2011/2012

- Ordures ménagères : - 0,43 % / (2 993,07 à 2 980,32 t).
- Déchetteries : + 29,21 % / (5 896,24 à 7 618,33 t).
- Collecte sélective : - 7,30 % / (1497,9 à 1388,5 t).
- DMS : - 9,81 % / (39,08 à 35,25 t).

On constate une hausse importante du tonnage global. Cette évolution est principalement liée aux apports en déchetterie et en particulier aux apports beaucoup plus importants de déchets verts (71,36 %). Le tonnage des ordures ménagères reste stable tandis que celui de la collecte sélective enregistre une baisse importante pour ce qui concerne les matériaux valorisés (-10,18 %). Cela s'explique par la baisse des volumes de matériaux collectés et par le changement du mode de tri : aujourd'hui mécanisé en grande partie, le tri génère davantage de refus.

Tonnages en hausse de 15,31 % en 2012 par rapport à 2011 (de 10 426,26 à 12 022,37 t).

COÛTS 2011/2012

On constate une baisse des dépenses d'environ 40 000 €. Cette évolution tient à la forte réduction des coûts de collecte sélective qui a amorti l'augmentation des coûts des autres collectes (déchetteries et ordures ménagères). Du coup, la part prélevée

sur le budget général continue de se réduire comme pour les deux années précédentes.

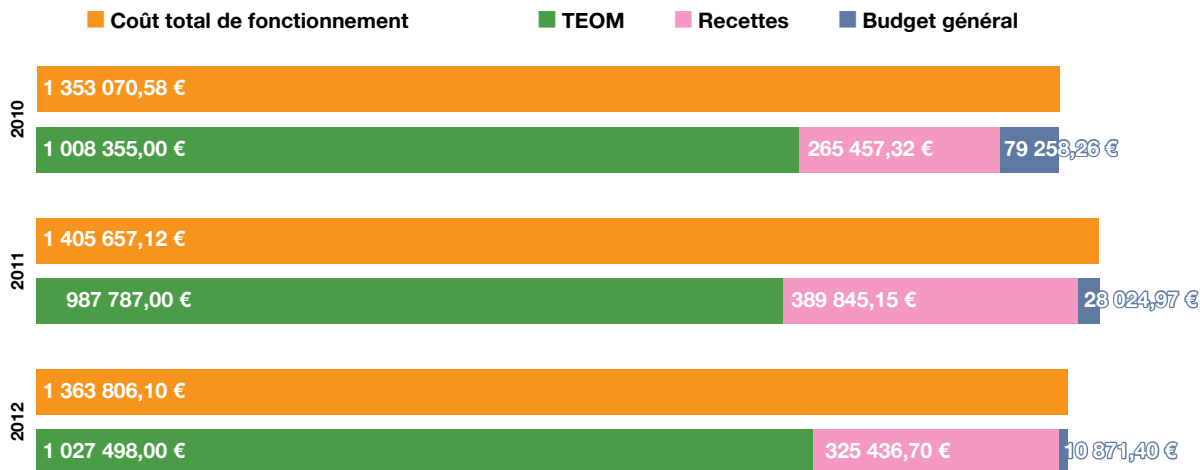
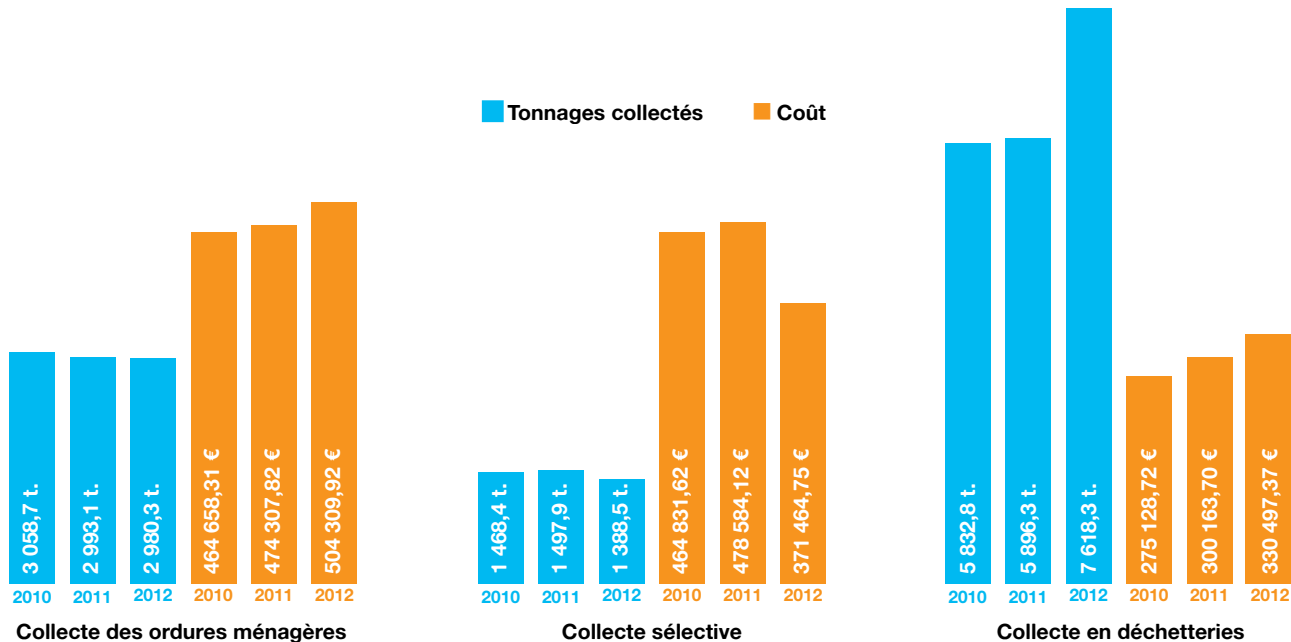
Par ailleurs, les plateformes de dépôt des déchets verts dans les déchetteries de Changé et de Parigné-l'Évêque contribuent à la maîtrise des dépenses : bien que les dépôts aient progressé de 71%, le coût de leur traitement n'a, quant à lui, augmenté que de 26%.

PROJETS 2013

- Renouvellement par Appel d'Offre du marché de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

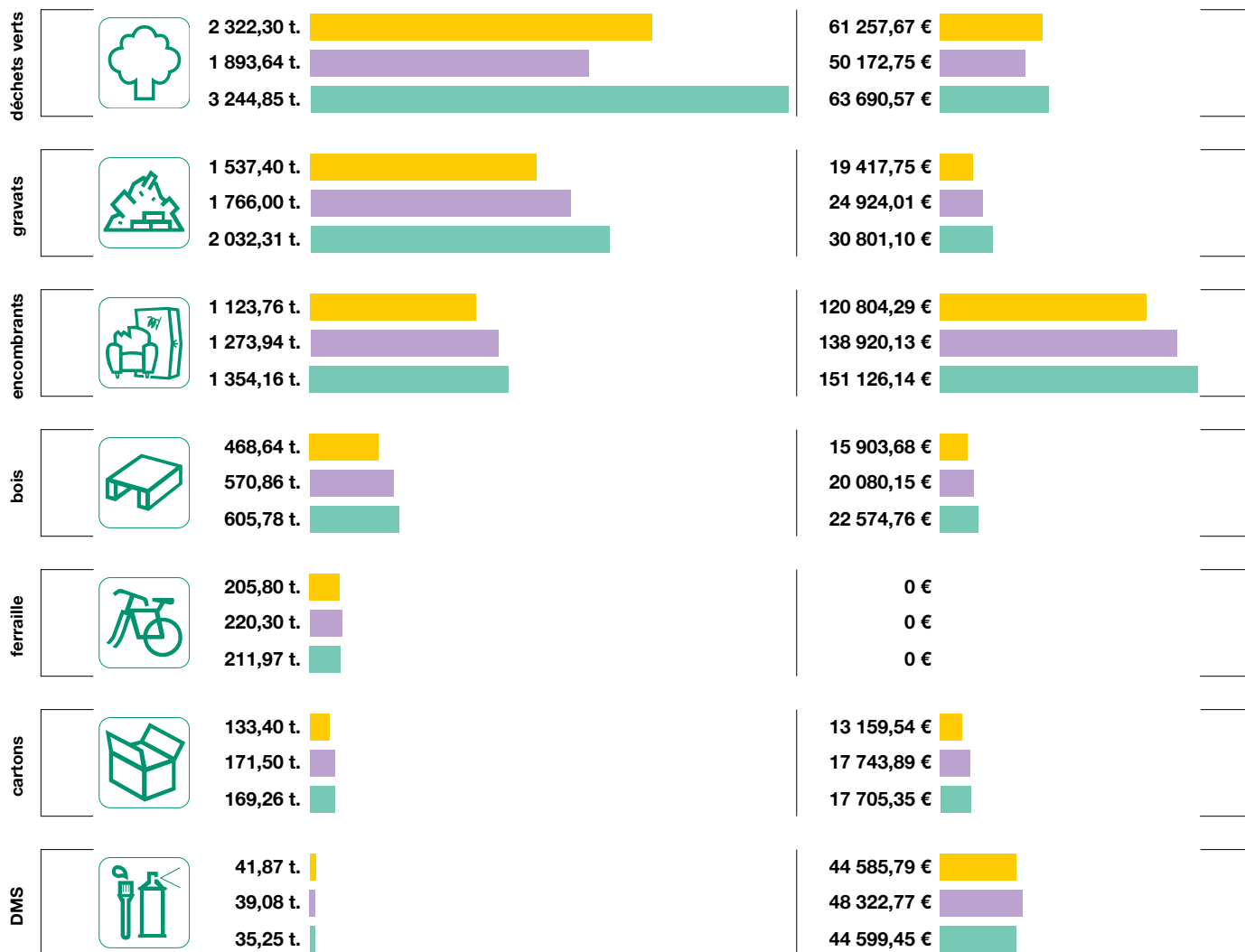
**IL FAUT PLUS
DE VERT
DANS NOS VIES
TRIONS!**

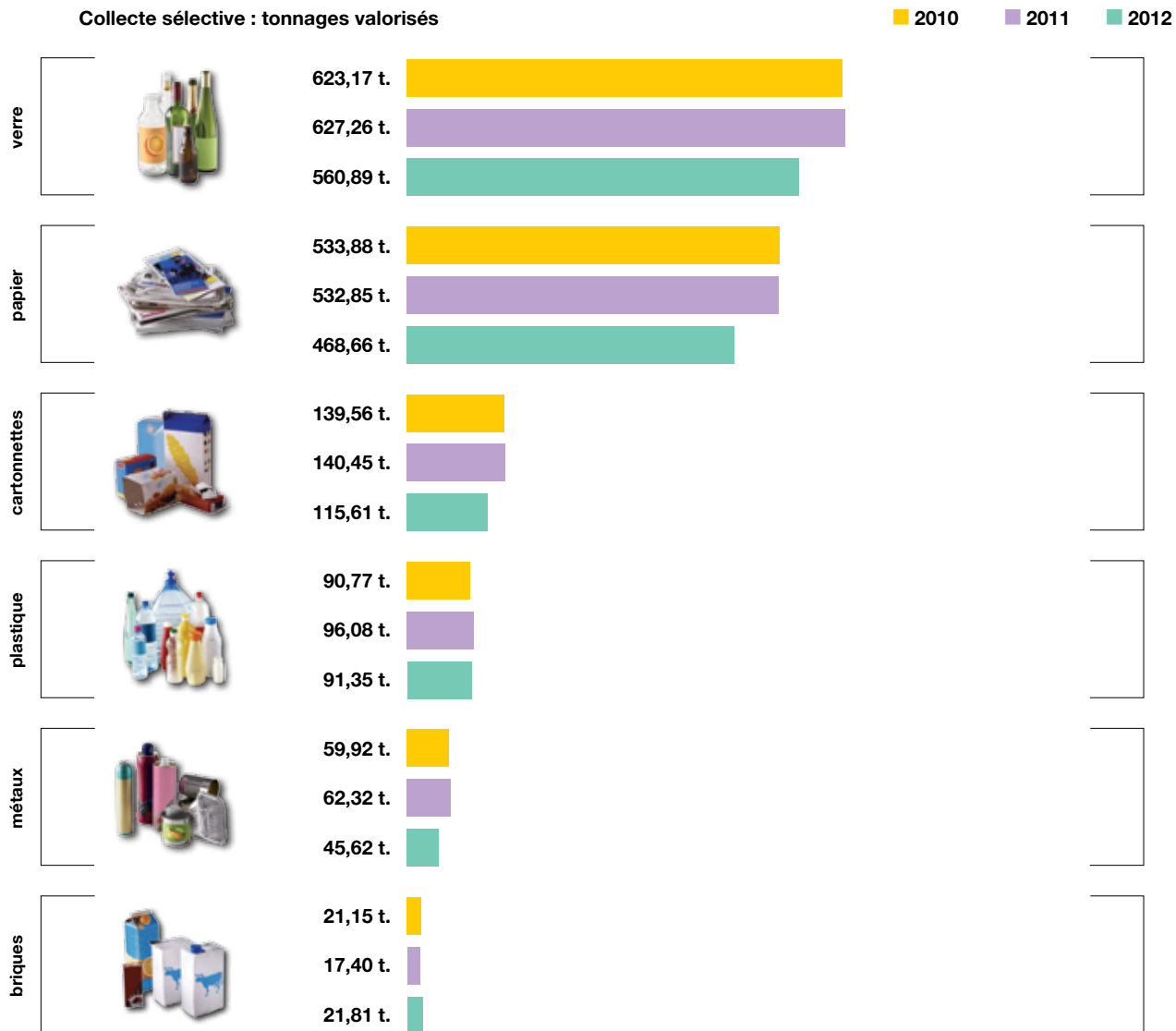




Collecte en déchetteries : tonnages et coûts de traitement

■ 2010 ■ 2011 ■ 2012







Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
rue des Écoles - BP 15
72250 Parigné-l'Évêque
tél : 02 43 40 09 98 / fax : 02 43 40 18 76
courriel : communaute.communes@sudestmanceau.com

<http://www.cc-sudestmanceau.fr>

Bilan annuel édité par la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau

Directeur de la publication : René Logereau

Rédaction : Fabienne Fistié et Karine Leroy

Maquette et mise en page : Jean-Christophe Jouanneau

Photos - Illustrations : Communauté de Communes

Impression : Compo 72-Imprimerie, Le Mans - Tirage : 100 exemplaires.

Imprimé avec des encres végétales et sur papier écologique issu de la gestion durable de la forêt (PEFC).